

LE GRAND DEBAT ANACOFI 2024



12 décembre 2024

GRAND DÉBAT ANACOFI

PROGRAMME

Événement organisé par



Modération des Tables : Mr David BARROUX

Rédacteur en chef - LES ECHOS Entreprises

18h00 – 18h20 | Mots d'accueil & Actualité ANACOFI

Mr David CHARLET - Président ANACOFI

18h20 – 19h20 | 1^{re} table Ronde

Entreprise et patrimoine : les projets du Nouveau Gouvernement

Intervenants :

- Jean-Hervé LORENZI - Fondateur du Cercle des économistes / Président des Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence
- Valéria FAURE MUNTIAN - Déléguée Générale ANACOFI
- Etienne BAREL - Directeur Général Délégué Fédération Bancaire Française
- Pascal LABIGNE - Président ANACOFI COURTAGE
- Céline MAHINC - Vice-Présidente ANACOFI IMMO

19h20 - 19h35 | Key Note

Monsieur Vincent GIRAUDEAUX - Fondateur YSEIS

19h35 - 20h30 | 2^{ème} Table Ronde

Réglementation et régulation de nos métiers :
Actualité, évolutions prévisibles et annonces

Intervenants :

- Sébastien RASPILLER - Secrétaire général AMF
- Olivier VIGNA - Délégué général adjoint Paris-Europlace
- Morgane HANVIC - Avocate LEXANCE Avocats
- Laure DELAHOUSSE - Directrice générale AFG
- Nebojsa SRECKOVIC - Président ANACOFI CIF
- David CHARLET - Président ANACOFI

20h45 | Cocktail de Clôture

AVEC LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES



NOS PARTENAIRES MÉDIAS

LesEchos



Patrimoine 24



ÉDITO

Depuis plus de 15 ans, notre association clôture son année d'animation territoriale et d'évènements par son Grand Débat de décembre.

Il réunit aussi bien des membres que des invités au Cercle de l'Union Interalliée et est le moment de la synthèse de l'année, répondant dans ses panels aux réflexions ouvertes lors de notre Convention annuelle de mars/avril, tout en nous permettant de nous projeter sur l'année suivante.

Moment de rencontre entre nos professionnels, les politiques, avocats, régulateurs et économistes, mais aussi nos invités, venus de tous les univers de notre écosystème, nous sommes heureux qu'il soit devenu un des temps forts de la fin d'année économique et financière.

En guise d'introduction cette année, j'ai eu l'occasion de rappeler la situation de notre association, qui terminera 2024, encore une fois en progression assez marquée en ce qui concerne le nombre de ses membres.

Par ailleurs, j'ai pu annoncer le lancement de ce qui nous semble être la première I.A. déployée par une association de notre univers professionnel, qui visera, pour commencer à améliorer le traitement des dossiers de nos adhérents.

Enfin j'ai fait le point sur l'animation de nos territoires en 2024, qui nous a amené dans plus d'une quinzaine de villes et pu dire quelques mots de ce que nous envisageons pour 2025. Nous allons organiser de nouveaux formats, tant de formation que d'évènements, en redéployant des animations dans d'autres villes, si le retour au présentiel qui se fait sentir en cette fin d'année se confirme. Pour accompagner ce projet et pour améliorer encore notre vie associative locale, une nouvelle organisation de la relation avec nos partenaires de toutes natures et un renforcement de notre équipe de représentants territoriaux est en cours.

Merci à tous pour cette année 2024, à l'équipe qui a œuvré à la bonne tenue de notre Grand Débat, à nos intervenants et à nos invités.

David Charlet

Entreprise et patrimoine : Les projets du Nouveau Gouvernement

Intervenants :

- Jean-Hervé LORENZI - Fondateur du Cercle des économistes / Président des Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence
- Valéria FAURE MUNTIAN - Déléguée Générale ANACOFI
- Etienne BAREL - Directeur Général Délégué Fédération Bancaire Française
- Pascal LABIGNE - Président ANACOFI COURTAGE
- Céline MAHINC - Vice-Présidente ANACOFI IMMO

La question qui se pose est dans quel état le nouveau Gouvernement va récupérer la France ?

Jean-Hervé LORENZI, Fondateur du Cercle des économistes et Président des Rencontres Economiques d'Aix-en-Provence considère que la situation de l'économie française, est marquée par deux sujets qui ne sont pas noir ou blanc, il y a beaucoup de gris. Un investissement qui n'est pas très fort dans notre pays représente une difficulté notamment s'agissant du traitement de l'épargne, c'est un problème que tous les économistes constatent. Nous sommes en dessous de ce que nous devrions faire en matière d'investissement et l'impact se retrouve sur les gains de productivité qui sont faibles dans notre pays.

Le deuxième point est que si nous étions à 6% d'heures de travail de plus dans le pays, nous nous porterions mieux mais ce n'est pas un argument fort pour une croissance.

Le troisième sujet est celui de notre taux d'activité. Concernant la retraite, nous nous sommes battus sur le fait que, certes, il faudra allonger le temps de travail, mais le sujet est que le taux d'activité de la population de 55 à 64 ans est de 20 points de moins par rapport à la Suède alors que le taux d'activité de la population de 20 à 55 ans est le même que nos pays voisins. Les économistes sont bons dans les ordres de grandeur.

Si on augmente de 1 degré le niveau de la température l'impact est géant : -12% du PIB mondial donc tout investissement dans le domaine de la décarbonation a un effet supérieur aux coûts que cela représente. Le coût d'une décarbonation active, c'est-à-dire aboutir en 2030 à 55% de baisse de CO2, serait de 50 milliards par an.

Un regard sur toutes les transitions : la survie, le numérique/progrès (une vingtaine de milliards), la transition démographique.

En 2030, si nous avons le même système de retraite (43 années) et sans rupture massive sur la dépendance, le coût serait de 50 milliards annuels.

Alors comment financer ? Avec l'épargne mais il faut trouver des solutions : épargne privée, corrélation entre l'âge et le niveau de risque, fiscalité, épargne privée pour investir dans la décarbonisation.

Il faut trouver de quoi mobiliser l'épargne.

Etienne BAREL, Directeur Général Délégué de la Fédération Bancaire Française, indique quant à lui que, comparé aux Etats-Unis, nous avons une préférence pour un financement par la dette alors que les Etats-Unis préfèrent le financement par les capitaux propres. Donc plus de risques.

Les investissements dans la décarbonisation seront moins rentables puisque le matériel sera moins productif, plus risqué.

Les clients de banque souhaitent de la sécurité, de la liquidité, du rendement puis de l'ESG.

En France les entreprises trouvent leur financement, 96% des demandes des PME trouvent un aboutissement. Le taux de croissance est plus important comparé aux autres pays d'Europe. Les crédits sont bien là, nous avons bien un financement par la dette.

L'épargne est abondante, elle est transformée en apport pour les entreprises mais avec un fléchage qui n'est pas assez long ni assez risqué car nous avons une aversion aux risques plus forte en France.

En Europe, contrairement aux Etats-Unis, nous n'acceptons pas les problèmes d'où la réglementation européenne.

En France, le financement des retraites se fait par répartition donc nous n'avons pas besoin de prendre des risques. Aux Etats-Unis, ils ont la culture du risque, ils pensent à la retraite dans leur 1er emploi. C'est un choix d'appauvrissement d'avoir ce système par répartition.

L'INSEE a fait une enquête sur l'envie d'épargner des ménages français, elle n'a jamais été aussi forte en France et elle est corrélée à la crainte du chômage. La capacité d'adaptation des entreprises et des ménages est très importante et s'est améliorée.

Valéria FAURE-MUNTIAN, Déléguée Générale de l'ANACOFI, rappelle que nos adhérents ont besoin de visibilité et de stabilité pour pouvoir conseiller leurs clients et les rassurer. Aujourd'hui l'instabilité politique en France inquiète les clients de nos adhérents. Ce besoin d'équilibre est lié aussi à la fiscalité car à chaque élection présidentielle, les épargnants attendent de savoir quelle sera la future fiscalité. Depuis 2022, nous avons l'impression de ne pas avoir encore décidé. L'instabilité depuis 2 ans se ressent d'un point de vue investissement. Il y a une forme d'attentisme et cela ne va pas en s'arrangeant vu l'instabilité politique. Si la presse véhiculait plus de bonnes nouvelles cela irait mieux. Les Français sont plus des fourmis que des cigales et ont tendance à se figer face à l'incertitude avec des placements liquides, avec très peu de risque, ce qui n'est pas bon pour notre économie.

Pascal LABIGNE, Président de l'ANACOFI-COURTAGE ajoute que clients de nos adhérents sont inquiets du fait du climat géopolitique et cela ne donne pas d'espoir à notre jeunesse, notamment lorsqu'on parle d'augmentation d'impôts, on ne parle que de surtaxation. Une étude a été faite en PINEL portant sa rentabilité. Outre que ce système était rentable pour l'Etat, il intéressait surtout la classe moyenne. La population a une forte envie d'aller vers l'immobilier. C'est un problème de réflexion globale concernant la taxation, l'ESG.

Céline MAHINC, Vice-Présidente de l'ANACOFI-IMMO, indique qu'un acquéreur/investisseur a été bloqué de longs mois cette année. Le marché de l'ancien souffre beaucoup, le niveau est très bas. Dans le neuf, les promoteurs sont en souffrance, notamment les constructeurs de maison individuelle.

Aujourd'hui les taux directeurs ont baissé, donc le financement de l'immobilier pourrait être autour de 3,20% l'année prochaine.

L'envie d'investir repasserait de 14 à 20%.

Concernant la rentabilité de l'immobilier (hors touristique), toutes tranches d'imposition confondues, elle serait entre -1 à +3 donc l'immobilier n'est pas si rentable que ça. Il faut rendre de la rentabilité dans le logement.

Il faut favoriser cette séquestration d'épargne qui se trouve chez les anciens pour les plus jeunes notamment concernant les travaux énergétiques, Ma Prim'Adapt...

Une question est posée à Jean-Hervé LORENZI : quelles seraient les mesures urgentes à mettre en œuvre ?

Ce dernier répond que le problème global porte sur la confiance intergénérationnelle par rapport au travail notamment. Les torts sont partagés. Le rôle du gouvernement serait de rétablir de la confiance par des mesures symboliques.

Accabler le Président de tous les maux est excessif car lors de son premier quinquennat des choses ont été faites. En effet, cette crise de l'immobilier atteint son paroxysme mais nous le savons depuis 7 ans. En 1990, 1991 il y avait une crise de surproduction de logements alors qu'aujourd'hui c'est l'inverse. Il y a un plan Marshall à faire dans notre pays car il y a trop d'incohérences.

Etienne BAREL rappelle que concernant le fléchage de l'épargne, c'est possible si l'épargnant en a envie. Mais des épargnants souhaitent avoir une diversification et nous devons respecter cela. Orienter l'épargne est contre-productif. L'épargne européenne doit-elle aller en Europe ? L'idée qu'un surcroît de régulation serait la solution c'est comme penser qu'un surcroît de taxation est la solution.

Valéria FAURE-MUNTIAN ajoute que les Français sont résilients, ils doivent être rassurés sur comment loger les seniors, sur les évolutions technologiques et les emplois car il y a une peur du déclassement avec les nouvelles technologies. Si on ne rassure pas nos citoyens ils iront vers les valeurs refuge mais c'est de l'argent qui ne finance pas notre économie, qui ne rentre pas dans les caisses des entreprises. Il faut inciter les Français à épargner d'une certaine manière, en donnant envie plutôt que de faire peur avec des impôts. L'ESG est un bon moyen d'investissement mais le gouvernement doit faire des efforts car investir dans la rénovation immobilière est très compliqué (pour s'assurer notamment).

Pascal LABIGNE, insiste sur le fait que toute cette réglementation n'incite pas à aller plus loin, il y a trop de documents.

Céline MAHINC conclut que pour rétablir la confiance cela passera par rétablir la rentabilité. Cependant, les amendements votés au Sénat ne sont pas en notre faveur. Ils réduisent les avantages pour les loueurs meublés par exemple.

Aujourd'hui, il y a 2 à 3% de loyers impayés alors qu'il y a de trop nombreux logements vacants du fait de cette crainte, pourquoi ne pas créer une assurance payée par le locataire.

Le manque à gagner du resserrement du marché est entre 20 et 25 milliards. Nous n'avons jamais eu de crise immobilière de cette ampleur.

Vincent GIRAUDEAUX, Fondateur YSEIS nous parle ce soir d'entrepreneuriat. Après un accident qui l'oblige à abandonner sa carrière dans le monde du cirque, il décide de relever un nouveau défi tout aussi passionnant en créant une société de conseil et de formation en santé et sécurité au travail. 23 ans après sa création, sa société compte aujourd'hui une centaine de salariés sur 14 agences.

Vous avez basculé dans le monde de l'entrepreneuriat, comment avez-vous réagi quand vous avez découvert ce monde et ses contraintes administratives ?

Vincent GIRAUDEAUX se souvient d'un sentiment de lourdeur, beaucoup de documents, des procédures administratives qui changent du milieu du cirque dans lequel il évoluait jusque-là.

Il explique que cette lourdeur législative et administrative pèse sur les entrepreneurs, mais que ce sont eux qui créaient ces process. Vincent quant à lui préfère travailler sur la confiance. Il a par exemple appris à déléguer et définit cela comme le fait d'apprendre à accepter que les choses soient faites différemment pour que celles-ci soient mieux faites.

Vous avez donc appris à gérer la complexité, d'une certaine façon à jongler avec elle ?

Vincent nous fait une démonstration avec trois objets ; une boule de pétanque qui représente toute la lourdeur du monde de l'entreprise (l'administratif, les contraintes légales) un œuf qui représente les choses sensibles (tel que l'humain) et une balle blanche symbolisant l'entreprise qui elle doit continuer de fonctionner. Il nous démontre en jonglant que c'est aux patrons et aux entrepreneurs de jongler pour faire correspondre ses trois éléments ensemble en s'adaptant au besoin et poids de chacun.

Comment fait-on pour apprendre à faire confiance et bien choisir les personnes avec qui l'on travaille ?

Vincent GIRAUDEAUX partage avec nous, une anecdote sur sa rencontre avec sa femme à qui il a demandé son CV avant son premier rendez-vous ainsi que sa lettre de motivation. Cette anecdote pour nous faire remarquer que nous faisons beaucoup de recherche pour sélectionner les personnes avec qui travailler qui souvent passent plus de temps que nos proches avec nous.

Depuis 22 ans il recrute sans CV car il se dit que si les gens connaissaient son CV ils ne seraient pas forcément venus à l'entretien. Vincent GIRAUDEAUX est attaché à l'humain et ce que la personne est et peut apporter à l'entreprise dans l'avenir plus qu'à ce qu'elle a fait par le passé.

Vous représentez aussi ce soir le Fonds de dotation Alexis Gruss qui a reçu le Prix Etienne Marcel Coup de cœur 2024, pouvez-vous nous en dire un mot ?

Le « **Cirque Alexis Gruss** » avec son fonds de dotation est un organisme de mécénat qui a pour ambition de promouvoir auprès du grand public les savoirs et les valeurs du cirque et du monde équestre, en organisant des actions de charité et de sensibilisation au bien-être animal, des programmes pédagogiques et écologiques, etc. Le fonds de dotation a notamment pris l'initiative du premier programme d'équithérapie pour les femmes atteintes de cancer, des rencontres avec plus de 10 000 jeunes défavorisés chaque année, ou encore le développement d'une douche écologique. Le dernier projet étant la création d'un lieu de retraite pour les chevaux.

Grande soirée caritative le 4 mars 2025 sur le chapiteau de la famille Gruss.

Réglementation et régulation de nos métiers : Actualité, évolutions prévisibles et annonces

Intervenants :

- Sébastien RASPILLER - Secrétaire général AMF
- Olivier VIGNA - Délégué général adjoint Paris-Europlace
- Morgane HANVIC - Avocate LEXANCE Avocats
- Laure DELAHOUSSE - Directrice générale AFG
- Nebojsa SRECKOVIC - Président ANACOFI CIF
- David CHARLET - Président ANACOFI

Bilan sur les grandes réglementations qui ont marquées 2024.

David CHARLET, Président de l'ANACOFI explique qu'au niveau européen la RIS nous occupe et nous occupera encore, mais elle n'est pas encore en application et ne le sera pas avant plusieurs années. Cependant il faut aussi noter les évolutions et projets en matière d'ESG, ou encore le règlement DORA.

Quant au niveau national : l'ACPR a fourni des recommandations qui ont des effets jusqu'aux sociétés de gestion. Ils ont injecté des règles françaises de Value for money (VFM). De plus, elle a reprécisé ce qu'elle attendait des distributeurs. Cela a créé un grand chamboulement, car il convient désormais de repenser toute l'offre. L'ACPR au travers de ces recommandations a explicité en trois temps ce qu'elle attend des distributeurs.

Par ailleurs, au travers de ces recommandations, l'ACPR a aussi fait ce qu'elle ne fait pas / ce qu'elle n'est pas habilitée à faire habituellement, contrairement à l'AMF : de la doctrine. Ce qui pose question.

Laure DELAHOUSSE rappelle que l'épargne est un atout pour les épargnants. Mais aussi un outil pour le financement de l'économie. Sauf que la réglementation exerce un poids dessus. Ce qui est le cas de la finance durable par exemple. Il y a par ailleurs une véritable pression exercée sur les coûts.

Si chaque année on refait ça, on se retrouve à la fin avec des ETF mondiaux et donc on accélère la direction de l'épargne vers les Etats Unis et non pas à destination de l'Europe.

Olivier VIGNA voudrait revenir sur le fait qu'il y a eu un basculement au second semestre de 2024. Un changement complet de contexte institutionnel et donc l'incertitude notamment fiscal qui s'est rapidement matérialisée par les discussions au Parlement. Les épargnants ont besoin d'un environnement stable et attractif. Aujourd'hui on voit l'épargne européenne fuir vers d'autres régions du monde. Dans ce contexte, il est essentiel que les élus et le prochain gouvernement développent une éducation des épargnants mais aussi des décideurs élus pour faire en sorte que l'environnement dans lequel nous évoluons tous soit un terrain de vérité. Nous avons besoin que depuis le plus jeune âge l'éducation financière au risque soit développée plus qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Il est essentiel que les élus comprennent la nécessité d'une éducation financière des épargnants, mais également de l'ensemble des décideurs élus eux-mêmes. De façon à ce que l'environnement dans lequel on évolue soit fait de vérité. Cela passe par l'éducation dès le plus jeune âge, pour que l'attractivité de la France et l'UE en sorte grandie.

Nebojsa SRECKOVIC, Président de l'ANACOFI-CIF, considère que l'épargnant et investisseur sont sur la même pièce. On parle souvent de la protection de l'épargnant mais il ne faut pas oublier que derrière il faut un investisseur pour pouvoir investir.

D'autre part au niveau réglementaire, des travaux ont porté sur de nombreux sujets : La réforme MiCA, et celle des PSAN qui vont devenir PSCA. Mais cela demande une certaine vigilance. Il faut y penser dans l'organisation de l'épargne.

Sébastien RASPILLER rappelle que l'AMF régule et participe beaucoup à la réglementation. Sauf qu'en tant que superviseur, il est difficile de faire le travail avec les CIF, mais les associations prennent le relais. Et leur objectif est aujourd'hui de redonner confiance. Les CIF servent énormément le financement de l'économie UE.

Pour l'avocate Morgane HANVIC, ses clients ont souvent tous les statuts. Et dans le cadre de la profession, leur cabinet rencontre beaucoup de contentieux en responsabilité civile professionnelle pour des produits commercialisés il y a des années. Pour les défendre il faut faire valoir que la réglementation n'était pas la même à l'époque. Donc l'avocat n'a pas le même calendrier que les régulateurs. Puisqu'au moment où les lois sont édictées, ils sont encore sur les contentieux relevant de textes modifiés. Pour autant on observe désormais un assainissement des pratiques malgré une inflation réglementaire importante.

Aujourd'hui une chose est certaine, c'est que les intermédiaires comprennent les sujets portant sur la réglementation. Bien qu'ils restent encore un peu gênés par l'application du millefeuille réglementaire entre l'application du droit national et européen.

Mais dans l'ensemble, le secteur s'est professionnalisé. Il est clairement monté en compétence.

***A partir du moment où l'objectif est presque atteint, est-ce que trop de normes ne finira pas par avoir un effet négatif ?
Une sorte d'écart de compétitivité croissant par rapport aux autres pays ?***

Quand on sort de l'Europe les choses sont plus simples, répond David CHARLET, notamment dans les relations avec les clients. Mais les réglementations ne sont pas les mêmes. En France le gain unitaire sur une opération / un placement a baissé. Ce qui a camouflé les effets potentiellement négatifs pour nos entreprises c'est le fait d'avoir gagné des parts de marchés dans nos métiers. Mais il est certain que les frais facturés par nos professionnels ont baissé et qu'il y a plus de charges de régulation et de conformité.

Pour Olivier VIGNA, sur la question de la concurrence et l'excès de réglementation, il recommande d'être attentifs aux divergences ; comparaison avec les Américains et même intra européens.

La Commission Européenne dit avoir un agenda pour simplifier l'harmonisation. Tout le monde ne souhaite que cela. Il est important que tous les décideurs (régulateurs compris) comprennent que si on veut avoir un bon financement de l'économie les règles doivent être les plus simples possibles, compréhensibles et les choses iront mieux pour l'Europe et la France. Il faut des règles intelligentes et en partager les objectifs à travers l'éducation financière, mais surtout la bonne application.

Laure DELAHOUSSE rappelle que les règlements sont de plus en plus complexes et portent en eux-mêmes pour la plupart leurs dates de révisions. Elle constate un empilement des textes et des directives insupportables. Avec la nouvelle commission, on a un discours qui était de base consumériste, mais devenu plus politique avec une prise de conscience.

On doit faire attention à notre compétitivité collective. Il faut légiférer mais surtout faire aussi dans la simplification. Ce qui n'est pas le cas des textes en cours. Les messages politiques doivent se traduire dans les textes ou une stabilisation de ceux-là. Par exemple, est-ce qu'on a besoin d'un RIS ? Ou est la réelle utilité d'un MIF 3 ?

Il y a quand même plusieurs bonnes nouvelles lois au niveau national : partage de la valeur (épargne salariale qui va d'avantage se développer dans les entreprises) / assouplissement du PEA_PME/ stabilité fiscale (loi pacte /PER) en France pendant 7 ans qui a permis de pousser un agenda qui était quand même positif).

On espère qu'avec le nouveau gouvernement les choses ne seront pas pires. En matière fiscale il faut une stabilité.

Pour Nebojsa SREKOVIC, nous sommes sortis du bac à sable. La réglementation est une vraie aide à la vente. Cela permet de rassurer le marché et les banques. Mais bien que les intermédiaires prennent aujourd'hui des parts de marché, leur rémunération baisse.

Que dire sur le risque de surtransposition ?

Pour Sébastien RASPILLER, le marché intérieur apporte du bénéfice. Difficile à quantifier mais c'est le cas. Et en plus, ça apporte son lot de challenge. Au niveau de l'épargne les CIF vendent de nombreux produits qui viennent de l'UE grâce aux passeports. Mais pour les épargnants qu'en est-il réellement ?

Pour l'AMF au niveau de l'ESMA ils vont passer du temps à travailler à des convergences sur un paquet de normes. Ils rencontrent beaucoup de problèmes dans ce sens relativement à la transposition de ces normes.

Sur la capacité à digérer. Sommes-nous à un point où c'est devenu trop complexe ou c'est gérable ?

Pour Morgane HANVIC, il est plus difficile d'absorber la réglementation lorsqu'on est un intermédiaire de petite taille. Mais il faut aussi en faire un atout pour donner une image saine aux investisseurs.

David Charlet rappelle que c'est une des missions des associations que d'aider au mieux en ce domaine.

Etes-vous interpellés par les épargnants sur la réglementation sur les cryptos actifs ?

Selon Nebojsa SRECKOVIC, 12 % des Français tiennent des actifs numériques. Il y a une vraie réglementation qui arrive et qui va encadrer les choses : sur les actifs numériques et les instruments financiers. On voit bien qu'il y a un intérêt du régulateur et du marché pour le sujet. Ce qui est intéressant dans cette économie c'est la blockchain qu'il y a en dessous.

Olivier VIGNA souhaite insister sur la notion de l'éducation financière dans tout ce qui est cryptos actifs. Sur les risques. Il n'y a pas encore d'euro digital (il y aurait une banque centrale derrière lorsque ce sera le cas). Il faut que les investisseurs s'assurent par exemple qu'en cas d'achat de stable coins, ces derniers soient bien stables.

Pour Laure DELAHOUSSE, le bitcoin fait rêver les jeunes. Il faut éduquer la population.

Il faut faire la distinction entre les différents cryptos actifs rappelle le Secrétaire Général de l'AMF. Et il faut aussi savoir que sa fluctuation repose sur le principe de l'offre et la demande.

Tant David Charlet que Sébastien Raspiller rappellent qu'aujourd'hui il y a plus de personnes qui détiennent des cryptos actifs que des titres en direct. On constate plus de mouvements dessus. Et aussi que la tendance a changée. Avant les cryptos actifs intéressaient principalement les moins de 25 ans. Aujourd'hui, on parle des moins de 35 ans.

Par ailleurs, les ETF sont la première source d'investissements en bourse.

De plus il y a un certain décalage dans la réaction des intermédiaires en matière d'épargne. Portée surtout par les jeunes, il y a un vrai intérêt qui se développe.

Ils ont une appétence au risque très marquée. Ils peuvent perdre beaucoup d'argent. Et ça, c'est non négligeable.

Conclusion :

Pour David CHARLET, nos métiers ne concernent que 10 à 15% du marché en réalité. Qu'importe la tendance ou le manière de distribution qui prendra le dessus, nous survivront, car nos métiers sont très adaptables. Mais nous proposerons ce que politiques et autorités permettront de proposer, bon ou mauvais. Nous savons ce qui devrait être, mais ils ont la responsabilité de ce qu'ils nous permettent de faire ... bon ou mauvais.

NOS INTERVENANTS

Modérateur

DAVID BARROUX - Rédacteur en chef "Entreprises" Les Échos



LesEchos

David Barroux a débuté son parcours académique en 1989 avec l'obtention d'une Maîtrise d'Anglais à l'Institut Charles V de Paris, ainsi qu'un DEUG d'Histoire à l'Université Paris 7. En 1990, il a élargi ses horizons en tant que Professeur Assistant à l'University of Michigan, Ann Arbor. Puis en 1992, David Barroux a décroché son diplôme de Sciences Po à l'Institut d'Études Politiques de Paris. Par la suite, il a consacré une année au service militaire au Cabinet du Chef d'État-major des Armées en 1992-1993.

Sa carrière journalistique a débuté en 1993, se spécialisant dans les télécommunications et Internet en tant que reporter pour L'Expansion, La Tribune, et Les Echos jusqu'en 2000. Il a ensuite élargi ses horizons en tant que correspondant à Tokyo pour Les Echos de 2000 à 2005, puis à New York de 2005 à 2008.

De 2008 à 2013, David Barroux a occupé le poste de Rédacteur en chef Industries-High-tech-Médias aux Echos, tout en étant chroniqueur radio à Radio Classique. Depuis 2013, il exerce en tant que Rédacteur en chef "Entreprises" aux Echos, tout en continuant à être chroniqueur radio à Radio Classique. Depuis 2010, il est également responsable de la rubrique bandes dessinées aux Echos.

Entreprise et patrimoine : Les projets du Nouveau Gouvernement

Jean-Hervé LORENZI – Fondateur Cercle des Économistes



LE CERCLE
DES ÉCONOMISTES

Fondateur du Cercle des économistes, Président des Rencontres Economiques d'Aix-en-Provence, Conseiller spécial d'ISALT, Jean-Hervé Lorenzi est également titulaire de la chaire "Transition Démographique, Transition Économique" de la Fondation du Risque et directeur de la rédaction de la revue Risques. Jean-Hervé Lorenzi a commencé sa carrière, en 1975, en tant que professeur d'économie à l'université de Paris XIII et à l'École normale supérieure. Entre 1979 et 2000, il a été directeur adjoint de la Direction des industries électroniques et informatiques (DIELI) au ministère de l'Industrie, chef de la mission Informatique, conseiller technique du ministre de l'Industrie responsable des nouvelles technologies, conseiller économique du Premier ministre (industrie, services, télécommunications), directeur général de CEA Industrie et directeur général adjoint puis directeur général délégué de Gras Savoye. Il a été professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur du Master 218. Il est docteur en sciences économiques et a reçu, pour cette thèse, le prix 1975 de l'AFSE (Association française de sciences économiques). Il a également été reçu premier à l'agrégation des Facultés de droit et sciences économiques en 1975. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles et participe à diverses émissions de radio et de télévision.

Etienne BAREL - Directeur Général Délégué Fédération Bancaire Française



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE

Ancien élève de l'ENA, Etienne Barel a commencé sa carrière comme Inspecteur des Finances de 1994 à 1998. Il rejoint BNP Paribas en 1998, en tant que Directeur adjoint de la Stratégie et du Développement, avant d'occuper des fonctions de direction dans le Retail et la Banque privée en France et à l'international. Il est depuis le 1^{er} septembre 2020 directeur général délégué de la Fédération bancaire française.

Pascal LABIGNE - Président ANACOFI-COURTAGE



anacofi
ANCIENS
NOTAIRES
COURTAGE

Pascal LABIGNE, diplômé de l'école nationale de procédure, a réussi l'examen professionnel d'Huissier de Justice. Fort d'une solide expertise juridique, il a occupé divers rôles au sein de groupe juridique d'établissement, où il a excellé en tant que Responsable de région établissement financier et Mandataire bancaire.

Depuis 2012, Pascal LABIGNE est également titulaire des certifications CGP, IOBSP, IAS et IMMO.

En 2018, son engagement dans le secteur financier s'est renforcé en occupant le poste de Secrétaire général au sein de l'ANACOFI IOBSP, puis à partir de 2021 en tant que Vice-président au sein de l'ANACOFI COURTAGE, où il a également présidé le collège IOBSP.

Céline MAHINC - Vice-Présidente ANACOFI-IMMO



Courtier conseil en gestion de patrimoine, spécialiste de l'immobilier et experte en crowdfunding (www.fintech.immo : études approfondies sur le crowdfunding immobilier)

Vice-Présidente ANACOFI-IMMO et responsable de la formation de l'Anacofi Immo ; Enseignante en Ecoles Supérieures et Universités ; Auteur d'ouvrages spécialisés (Vademecum de l'immobilier, notamment).

Membre des Commissions « Entreprise » et « Loueur en Meublé » de l'ANACOFI, Céline MAHINC (co)-organise les Conférences de l'Entreprise sur diverses thématiques relatives au financement, à l'accompagnement et au développement d'entreprise.

Chroniqueuse sur le crowdfunding et sur l'immobilier dans des médias

Courtier Conseil en gestion de Patrimoine spécialiste de l'immobilier et experte en crowdfunding vice-présidente ANACOFI-IMMO et responsable de la formation de l'ANACOFI-IMMO, enseignante et écoles.

Valéria FAURE-MUNTIAN – Déléguée Générale ANACOFI



Valéria FAURE-MUNTIAN, diplômée d'un MBA en management stratégique et intelligence économique, députée de 2017 à 2022, est depuis janvier 2023 Déléguée générale de l'ANACOFI.

Issue du milieu banque-assurance, elle a présidé à l'Assemblée nationale le groupe d'étude « Assurance » et le groupe d'amitié France-Ukraine. Au-delà de ses nombreux rapports sur les questions assurantielles, sur les sujets du numérique et de la souveraineté, elle a porté la réforme du courtage votée en 2021. Elle s'est particulièrement impliquée dans le cadre de la gestion économique de la crise de la Covid en étant l'intermédiaire privilégiée entre l'Assemblée nationale, le Gouvernement, les assureurs et les intermédiaires. Toujours, impliquée dans l'écosystème numérique français, elle préside par ailleurs, l'association Women4cyber France, destinée à promouvoir les femmes dans les métiers de la cyber. Au sein de l'ANACOFI elle s'assure du bon fonctionnement des services, de la fluidité des échanges avec les autorités et les autres associations de la place, de la bonne circulation des informations entre les élus et les équipes salariées. Elle représente également les présidents des différentes entités auprès des institutions et partenaires.

Keynote

Vincent GIRAUDEAUX – Fondateur YSEIS



Né en 1975, Vincent GIRAUDEAUX a grandi en région parisienne, entouré de ses trois sœurs, dans un univers mêlant arts et sciences, avec un père photographe passionné de cirque et une mère biologiste. Il vit aujourd'hui à Aix-en-Provence avec sa femme et leurs trois enfants.

En 1980, grâce à l'amitié entre son père et Alexis Gruss, il découvre l'univers magique du cirque, où il passera de nombreuses vacances. Diplômé d'un DUT HSE en 1997, il rejoint la compagnie Alexis Gruss comme circassien, apprenant les multiples métiers de la piste, du travail avec les animaux au montage du chapiteau. Cette aventure passionnante s'interrompt en 2002, après deux accidents en spectacle, qui le conduisent à réinventer sa carrière.

Inspiré par les valeurs apprises auprès de la famille Gruss – respect, humilité, remise en question et transmission – il fonde YSEIS, une société dédiée à la qualité de vie au travail. Aujourd'hui, YSEIS emploie une centaine de collaborateurs répartis dans 12 agences en France. Fort de ce succès, il a également créé plusieurs autres entreprises, associations, syndicats et une fondation.

Depuis, il partage son expérience et sa vision du management à travers des conférences spectacles en entreprise, intitulées *OSEZ LE DÉSÉQUILIBRE !*, et a présenté son parcours lors d'un Tedx en 2022.

Réglementation et régulation de nos métiers : Actualité, évolutions prévisibles et annonces

Sébastien RASPILLER - Secrétaire Général AMF



AMF

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensaë), Sébastien Raspiller a commencé sa carrière comme économiste à l'Insee, dont il est inspecteur général, au sein de la division Marchés et stratégies d'entreprises. Il a ensuite rejoint la Direction générale du Trésor comme adjoint au chef du bureau des études fiscales, avant de travailler durant deux ans au bureau Politique fiscale auprès du ministère fédéral des Finances allemand à Berlin. Chef du bureau des marchés et produits d'assurance à la Direction générale du Trésor de 2009 à 2012, il a pris les fonctions de secrétaire général du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et de chef du bureau du financement et du développement des entreprises, puis celles de sous-directeur du financement des entreprises et du marché financier de 2013 à 2018. Il a ensuite été nommé chef du service du financement de l'économie, poste qu'il a occupé pendant plus de 5 ans.

Sébastien Raspiller a rejoint l'AMF le 16 octobre 2023.

Laure DELAHOUSSE - Directrice Générale AFG



AFG
Ensemble, s'investir pour demain

Laure Delahousse est nommée directrice générale de l'AFG en octobre 2023 après en avoir été directrice générale adjointe depuis 2017, avec le département Expertises sous sa responsabilité.

Elle a travaillé dans l'audit chez Arthur Andersen à partir de 1988, avant de rejoindre le Crédit Lyonnais de 1990 à 1997, puis Paribas Asset Management de 1997 à 2000 où elle est responsable « Epargne Salariale et Epargne Retraite ». Elle rejoint l'AFG où, à partir de 2002, elle est directrice de l'Epargne Salariale et de l'Epargne Retraite. En 2006, elle part aux Etats-Unis où elle étudie le système américain d'épargne retraite et publie « Les fonds de Pension en questions » (Gualino ; collection City and York) qui pointe les tendances communes aux réformes des retraites dans le monde, en soulignant le rôle croissant confié à l'épargne.

Après avoir occupé la fonction de responsable marketing de l'épargne salariale chez Société Générale Asset Management, elle rejoint à nouveau l'AFG en 2008. Elle dirige alors plus particulièrement le pôle Solutions d'épargne et Gestions spécialisées qui regroupe notamment la commercialisation, l'épargne salariale et l'épargne retraite, le capital investissement, les fonds immobiliers et l'investissement responsable.

Elle est diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) et est également titulaire du diplôme d'expertise comptable et financière (DECF).

Olivier VIGNA - Délégué Général adjoint Paris-Europlace



PARIS
EUROPLACE

Olivier VIGNA est depuis 2021 délégué général adjoint de Paris Europlace, qui fédère les grands acteurs financiers et contribue à l'attractivité et à la compétitivité de la Place de Paris.

Précédemment, il a été chef économiste France du Groupe HSBC, après avoir été chef économiste de l'Agence France Trésor (à la direction générale du Trésor) et de l'Autorité des marchés financiers. Plus tôt, à la Banque de France, il avait été chef du service du diagnostic conjoncturel en zone euro, puis chef du service des relations avec la Place et de gestion de crise.

Morgane HANVIC - Avocate LEXANCE Avocats



LEXANCE
AVOCATS

Diplômée d'un MBA en Assurances et Gestion de patrimoine et Avocat au Barreau de Paris depuis 2006 Morgane HANVIC a collaboré durant dix ans dans des cabinets spécialisés en droit des assurances et de l'intermédiation avant de fonder son propre Cabinet fin 2015.

Associée du Cabinet LEXANCE AVOCATS AARPI depuis 2018, Morgane HANVIC a développé une véritable expertise concernant les professions réglementées des intermédiaires (IAS, IOBSP, CIF, ITI). Elle intervient tant en conseil qu'en contentieux, travaille en partenariat avec les assureurs de responsabilité et les associations agréées.

LEXANCE AVOCATS AARPI, Avocats au Barreau de Paris, 11 rue Auber 75009 Paris

www.lexance-avocats.com
mhanvic@lexance-avocats.com

Nébojsa SRECKOVIC - Président ANACOFI-CIF



Diplômé de l'EGC de Lille, puis de l'INSEEC de Paris avec un Master 2 spécialisé en Ingénierie et Gestion de Patrimoine, puis une première certification ICCF – « Certification Internationale en Coporate Finance » à HEC Paris et suivi d'une seconde certification en « FINTECH » à Harvard. Nébojsa SRECKOVIC est un passionné de son métier.

Il crée son premier cabinet NS CONSEILS PATRIMOINE ET FIANCE en 2008, et depuis, le cabinet est devenu un groupe, qui connaît une croissance régulière à un rythme soutenu. Le 11 mars 2015, Nebojsa SRECKOVIC est élu Administrateur ANACOFI et ANACOFI CIF, il en devient le trésorier puis son Secrétaire Général en 2020. Le 31 mars 2016, il est élu président de l'association PENELOP sur la normalisation des échanges des données financière et est le nouveau Président de l'ANACOFI CIF depuis avril 2023. Fort de son expérience Nébojsa SRECKOVIC considère que l'aspect juridique est aussi important, voire d'avantage, que l'aspect financier dans l'accompagnement de ses clients au quotidien, pour les conseiller toujours au plus proche de leurs intérêts familiaux et professionnels. Il a su s'entourer d'une équipe de collaborateurs motivés et compétents partageant les mêmes valeurs et la même passion de son métier.

David CHARLET - Président ANACOFI



David Charlet est diplômé des Universités de Paris I et d'Aix Marseille. Il enseigne dans diverses Universités et Écoles depuis 25 ans. Aujourd'hui président de CC&A Finance Patrimoine Formation, il est surtout connu comme président de l'Association nationale des conseils financiers (ANACOFI) depuis 2004. Membre du Board de la Fédération européenne des conseils et intermédiaires financiers (FECIF) depuis 2007 dont il a été président de 2017 à Mai 2020. Il est également membre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) et du Comité stratégique du Programme national d'éducation financière (EDUCFI). Il a par ailleurs été membre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) et administrateur de l'ORIAS. Il est l'auteur de nombreux articles, d'études et de deux ouvrages.